



14/10/2020

La SAFIM vous accompagne GUIDE DES MESURES SANITAIRES

Vous avez prévu d'organiser un événement à Marseille Chanot, Palais des Congrès et des Expositions de Marseille.

Dans le contexte de la Covid-19, la SAFIM a mis en place des mesures en s'appuyant sur les textes suivants :

- « **Décrets et arrêtés publiés au Journal Officiel de la République Française ou au recueil des actes administratifs des Bouches du Rhône** »
- « **Protocole National pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid-19** » *PN*
- « **Référentiel Sanitaire de la Filière Événementielle** » *RSFE* (collectif composé de Coésio, Crealians, France Congrès et Evénements, L'Événement, Synpase, Traiteurs de France et Unimev)
- « **Charte sanitaire Marseille Provence Safe Welcome** » (la démarche de la SAFIM étant ainsi reliée à celle de la chaîne d'accueil touristique : hôtellerie, restauration...).

A la date de publication de ce guide, certaines mesures ne figurent pas encore dans les textes.
Par ailleurs si certaines bonnes pratiques sont par nature pérennes, d'autres seront donc amenées à évoluer au cours des prochains mois.

Vous pouvez compter sur notre engagement pour vous aider à mettre en place les mesures destinées à assurer la sécurité sanitaire de vos parties prenantes : équipes permanentes ou temporaires, prestataires, clients et publics.

En vous remerciant pour votre confiance,
Toute l'équipe de Marseille Chanot – SAFIM



1.

NETTOYAGE RENFORCÉ, MESURES ASSOCIÉES ET DÉSINFECTION



MESURES CHANOT

En amont du montage

NETTOYAGE

- **Nettoyage complet avant chaque nouvelle utilisation d'un bâtiment.**
« Si les lieux n'ont pas été fréquentés dans les 5 derniers jours, le protocole habituel de nettoyage suffit. » (PN)

DESINFECTION

- **Désinfection des points de contacts avant chaque nouvelle utilisation d'un bâtiment.**
Poignées, barres de tirage, clavier à code, boutons d'ascenseurs, interrupteurs, robinets, chasses, rampes d'escaliers, pupitres orateurs, tables ... (PN)

MESURES DIVERSES

- **Purge des réseaux d'eau potable avant toute nouvelle ouverture.**
« Laisser couler l'eau afin d'évacuer le volume qui a stagné dans les canalisations intérieures pendant la durée de fermeture » (PN et RSFE)
- **Aération naturelle ou mécanique des locaux avant toute nouvelle ouverture. (PN et RSFE)**
- **Mise à disposition de points de lavage des mains accessible aux livreurs.**
Au niveau de la porte C (accès principal livraisons) et de l'entrepôt du Palais des Congrès (PN et RSFE)

1. NETTOYAGE RENFORCÉ, MESURES ASSOCIÉES ET DÉSINFECTION

MESURES CHANOT

Montage et démontage

SANITAIRES

- **Augmentation du nombre de sanitaires ouverts**
Au moins un bloc sanitaire pour 3.500 m² de surface de bâtiment
- **Augmentation de la fréquence des entretiens des sanitaires y compris désinfection des points de contacts corporels**
En phases de montage / démontage 2 passages par jour en phase « IG » puis 4 passages en phase « exposants ». (PN)

En présence du public

DESINFECTION

- **Intégration de la désinfection des points de contacts dans la prestation "permanence sanitaire »**
Cette permanence est en charge des points de contact du bloc sanitaire : poignées, robinets, chasses, etc. (PN)

ENTRETIEN DU LINGE SANITAIRE

- **Lavage des tissus essuie mains à 60° pendant plus de 30 minutes**
*La SAFIM est engagée en matière de développement durable (ISO 20 121) : plutôt que de générer des déchets supplémentaires avec des serviettes en papier jetables, nous vous proposons des tissus essuie mains lavables et ré-utilisables.
Les textes réglementaires font mention d'essuie mains à usage unique et non d'essuie mains jetables. (PN et RSFE)*

POUBELLES ET TRAITEMENT DES DECHETS

- **Fourniture de poubelles spécifiques masques à la porte d'entrée principale de chaque bâtiment (1 pour 1750 m² de surface louée)**
Inclus la prestation d'élimination du déchet. (PN)

Pour toutes les mesures décrites ci-dessus, l'organisateur a la possibilité de commander des renforcements de fréquence, etc. *Sur demande.*

MESURES ORGANISATEUR

En présence du public

DESINFECTION

- **Permanence désinfection dédiée à la désinfection des points de contacts** (PN et RSFE)
*Avec possibilité d'extension aux points de contacts situés sur les stands.
En complément de la permanence sanitaire.*

POUBELLES ET TRAITEMENT DES DECHETS

- **Fourniture de poubelles supplémentaire spécifiques masques** (PN)
Inclus la prestation d'élimination du déchet.

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement
les mains ou utiliser une
solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Se moucher dans
un mouchoir à usage unique
puis le jeter



Eviter
de se toucher
le visage



Respecter une distance
d'au moins un mètre
avec les autres



Saluer
sans serrer la main
et arrêter les embrassades



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas
être respectée et dans tous les lieux où cela est obligatoire

2. LES GESTES BARRIÈRES



MESURES CHANOT

LAVAGE ET DESINFECTION DES MAINS (PN et RSFE)

- **Installation de distributeurs de gel hydro alcoolique aux portes d'entrées principales du parc Chanot : A, B et C**
Inclus le réapprovisionnement en gel, nettoyage et désinfection régulière
- **Fourniture d'un distributeur de gel hydro alcoolique à la porte d'entrée principale de chaque bâtiment** (1 pour 1750 m2 de surface louée)
Inclus le réapprovisionnement en gel, nettoyage et désinfection régulière
- **Points de lavage des mains dédiés aux personnels de livraison** porte C et entrepôt du Palais des Congrès

MASQUES

- **Equipement de l'ensemble des personnels de la SAFIM et de ses fournisseurs sous-traitants en masques** (RSFE)
- **Distributeur automatique de gel hydro alcoolique, de lingettes désinfectantes etc...** (RSFE)
Distributeur de kits de dépannage payants situé à l'entrée du parc Porte A et accessible pendant toutes les phases d'un événement y compris de nuit pendant le montage / démontage

AUTRES MESURES

- **Calage en position ouverte des portes d'entrée** dans les blocs sanitaires et les salles situées à l'intérieur des bâtiments. (PN)
Pour limiter le gaspillage énergétique, le calage des portes d'entrée dans les bâtiments n'est envisageable que pendant les périodes de mi-saison.

MESURES ORGANISATEUR

LAVAGE ET DESINFECTION DES MAINS (PN)

- Fourniture de distributeurs de gel hydro alcoolique supplémentaires : entrée des salles de conférence, des zones de restauration, des ascenseurs, etc.

Inclus le réapprovisionnement en gel, nettoyage et désinfection régulière

AUTRES MESURES

- Prestation « prise de température » comprenant personnel formé, thermomètres sans contact, prestation médicale (PN)

Contrôle des personnes intervenant sur le montage de l'événement (prestataires, exposants, etc.) et/ou les participants, conférenciers, etc. Cette prestation optionnelle est associée à la présence de personnel médical en mesure de prendre en charge les cas suspects.



3.

DISTANCIATION PHYSIQUE ET RÉGULATION DES FLUX



MESURES CHANOT

En amont du montage

DISTANCIATION PHYSIQUE, ADAPTATION DES JAUGES

→ **Adaptation des jauges à la réglementation applicable à la date de l'événement.**

Les textes disponibles à cette heure définissent un principe général : la distanciation physique.

A cette heure, ce principe général a été décliné en mesures spécifiques pour les conférences (type L), la restauration (type N) mais pas pour les expositions (type T).

La SAFIM a mis à jour un document de synthèse qui récapitule l'ensemble des jauges pour les types L et N et propose des hypothèses de minoration appelées « Jauge distanciée».

Les jauges des différents espaces de Marseille Chanot indiquées dans les fiches techniques, les plans ou les plaquettes commerciales sont dites « normales » : elles ne peuvent plus être exploitées dans le contexte sanitaire actuel, jusqu'à la levée des dispositions.

RÉGULATION DES FLUX

→ **Conseil aux organisateurs pour la mise en place de files d'attente ou de barriérages** *(PN et RSFE)*

MESURES CHANOT

Montage et démontage

DISTANCIATION PHYSIQUE, ADAPTATION DES JAUGES

- Montage partiel des chaises et/ou des tables dans les salles de conférence modulables pour les configurations salle de classe, table en U, table ronde, cabaret, sauf théâtre*

RÉDUCTION DE LA CO ACTIVITÉ

- Gestion de la co activité personnels SAFIM et des fournisseurs sous-traitants vs personnels et fournisseurs organisateurs (RSFE)
La SAFIM fera intervenir ses personnels et sous-traitants en amont et en aval de ceux de l'organisateur. Des plages d'intervention seront définies en accord avec ce dernier.

* En configuration théâtre, la réglementation incendie impose que les chaises soient solidaires entre elles.

En présence du public

DISTANCIATION PHYSIQUE

- Ecrans plexiglas sur les banques accueil (RSFE)
Prestation limitée aux banques forfaitairement incluses dans les tarifs de location des espaces congrès

RÉGULATION DES FLUX

- Augmentation de la largeur des circulations piétons de la porte A au Grand Palais. Réduction des voies dédiées à la circulation des véhicules

ISOLEMENT

- Salle dédiée à l'isolement des cas suspects, accessible 24h/24 . (PN)

MESURES ORGANISATEUR

RÉGULATION DES FLUX (PN et RSFE)

- **Marquage au sol**
- **Dispositif de comptage du public en temps réel**, permettant de garantir le respect à l'instant T d'une jauge.
Possibilité d'affichage de la jauge sur des écrans visibles du public.
- **Contrôle d'accès** garantissant le respect des mesures de régulation des flux en amont de l'accès à l'événement.
Le recours à un prestataire de sécurité professionnel est obligatoire (bénévoles et volontaires exclus)

4. ORGANISATIONNEL ET QUALITÉ

La société

SAFIM

a missionné Bureau Veritas Exploitation pour vérifier l'adéquation des mesures de prévention au risque Covid-19 de l'établissement situé à :

Parc Chanot
13008 Marseille

MARSEILLE CHANOT
PALAIS DES CONGRÈS & DES EXPOSITIONS

Cette vérification porte sur son activité de :

Gestionnaire de Site

Cette vérification a été faite à partir du référentiel suivant :

- Le Protocole National pour la Santé et la Sécurité des salariés face à l'épidémie de COVID-19 du Ministère du Travail - 1 Septembre 2020 ;
- Les fiches Conseil « COVID-19 » métier publiée par le Ministère du Travail ;
- Le Référentiel Sanitaire de la Filière Évènementielle – 17 juin 2020 ;
- Le rapport de préconisations Bureau Veritas référencé 9513332-2.

Cette vérification a été menée :

lors d'une visite sur site le 25 Septembre 2020 à 9h00

La vérification a conclu à l'avis :

Mesures de prévention adaptées à la maîtrise du risque sanitaire*

Cette attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Aix en Provence, le 5 Octobre 2020

Pour Bureau Veritas Exploitation

David CARLE

** La mise en œuvre et le maintien dans le temps du dispositif reste de la responsabilité de l'entreprise*

BUREAU VERITAS EXPLOITATION
Le triangle de l'Arche
8, cours du Triangle – 92800 PUTEAUX

www.bureauveritas.fr

MESURES CHANOT

ORGANISATION SAFIM

→ **Désignation d'un référent risque sanitaire au sein des équipes de la SAFIM**

Le référent SAFIM est en charge de coordonner l'ensemble des mesures Chanot, avec le soutien de la responsable qualité. (RSFE)

L'organisateur devra de son côté désigner son propre référent risque sanitaire, cette fonction ne pouvant être assurée par le référent sanitaire de la SAFIM. (PN et RSFE)

CERTIFICATION ISO 20121

→ **Adaptation du référentiel ISO 20 121**

L'ensemble des mesures listées dans ce guide sont en cohérence avec la certification ISO 20 121 de la SAFIM. Les retours d'expérience et la logique d'amélioration continue sont élargis aux risques sanitaires. (RSFE)

LABELLISATION DES MESURES SANITAIRES

→ **Guide des mesures visant à assurer la santé et la sécurité des publics.**

Ce guide est accompagné d'une grille d'audit et d'un protocole d'évaluation.

→ **Audits périodiques réalisés par l'organisme de certification partenaire de la SAFIM**

La SAFIM fait auditer ses propres mesures.

MESURES CHANOT

ACCOMPAGNEMENT SAFIM

- **Pour toutes les mesures décrites ci-dessus, la SAFIM pourra apporter un conseil auprès des professionnels désignés par l'organisateur.**

Le référent risques sanitaires de l'organisateur pourra compter sur l'assistance de la SAFIM pour évaluer les risques inhérents à chacun et définir les moyens de prévention adaptés ou encore s'appuyer sur ses retours d'expérience pour la mise en place de mesures préventives et correctives pendant la manifestation.

- **Organisation d'une réunion organisateur / SAFIM de débriefing / retour d'expérience post événement (RSFE)**

La SAFIM organise régulièrement une séquence d'information de ses personnels d'exploitation et de ses prestataires.

MESURES ORGANISATEUR

LABELLISATION DES MESURES SANITAIRES

- **Prestation « audit » réalisée par l'organisme de certification indépendant.**

Les organisateurs ou exposants qui le souhaitent peuvent souscrire une prestation d'audit spécifique à leur événement ou à leur stand.

5. SIGNALÉTIQUE ET COMMUNICATION





MESURES CHANOT

SIGNALETIQUE (RSFE)

- Affichage des gestes barrières aux entrées de Chanot A, B, C et sur les écrans plein jour
- Affichage des consignes relatives au lavage de mains dans les blocs sanitaires
- Affichage de la limitation de la capacité des ascenseurs (incluant priorité PMR)
- Affichage de la limitation de la capacité des salles
- Affichage de la position des distributeurs de gel hydro alcoolique sur les totems signalétique extérieurs
*Toute la signalétique mise en place par le parc est basée sur des pictogrammes compréhensibles par tous.
Le cas échéant les textes sont en français et en anglais.*

COMMUNICATION

- Diffusion de messages pré enregistrés de prévention via la sonorisation générale des bâtiments ou des salles de conférences
L'utilisation de la sonorisation générale pour d'autres usages reste soumise aux conditions habituelles.

MESURES ORGANISATEUR

SIGNALETIQUE (RSFE)

- Affichage des mesures spécifiques à l'événement aux portes d'entrées des bâtiments.
- Signalétique personnalisée avec les consignes adaptées aux choix de l'organisateur, possibilité de personnalisation avec logo d'un sponsor, etc.
Par ex : respecter une distance de 1m / sens de circulation / port du masque...

6. FORMATION



MESURES CHANOT

FORMATION *(PN et RSFE)*

- **Formation « conduite à tenir Covid » des personnels SSIAP et des fournisseurs sous-traitants**
Formation en amont de la manifestation sur les gestes barrières, les spécificités du site et les procédures en cas de découverte de cas suspect. etc.
- **Formation de l'ensemble du personnel SAFIM et des fournisseurs sous-traitants sur la COVID-19, les gestes barrières et mesures de précaution à adopter.**
- **Plateforme d'apprentissage en ligne** *permettant aux personnels d'acquérir les notions nécessaires avant leur arrivée sur le parc Chanot. Parcours tracés et valorisés par délivrance de diplômes individuels attestant de l'acquisition des notions requises. Vérification des connaissances des nouveaux collaborateurs en amont de leur première venue sur le parc Chanot. Possibilité pour chaque personne formée de retourner à son gré sur la plateforme.*



7.

SYNTHESE

7. SYNTHÈSE

MESURES SANITAIRES		PAGE	À LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR (2)		COMMENTAIRE
			À LA CHARGE DE CHANOT (1)	Exclusif Chanot	
1. NETTOYAGE RENFORCÉ, MESURES ASSOCIÉES ET DÉSINFECTION					
Nettoyage	Nettoyage avant utilisation	4	•		
	Désinfection points contact avant montage	4	•		
	Permanence sanitaire – intégration désinfection points de contact	5	•		
Désinfection	Permanence désinfection points de contact en présence du public	6		•	L'extension aux points de contacts situés sur les stands n'est pas obligatoirement une prestation exclusive fournisseur Chanot
	Point d'accès lavage des mains livraisons	4	•		
Mesures diverses	Purge réseau d'eau potable	4	•		
	Aération des locaux	4	•		
	Ouverture de sanitaire supplémentaire en montage et démontage	5	•		
Sanitaires	Augmentation de la fréquence des entretiens sanitaires en montage et démontage	5	•		
Poubelles et traitement des déchets	poubelles spécifiques masques	6	•	•	Charge Chanot : 1 pour 1750 m2 de surface louée. En supplément à la charge de l'organisateur
Entretien du linge sanitaire	Lavage tissus essuie mains à 60°C pendant 30 minutes	6	•		

7. SYNTHÈSE

MESURES SANITAIRES		PAGE	À LA CHARGE DE CHANOT (1)	À LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR (2)		COMMENTAIRE
				Exclusif chanot	Fournisseur au choix de l'organisateur	
2. GESTES BARRIÈRES						
Lavage et désinfection des mains	Installation de distributeurs de gel hydro alcoolique aux portes d'entrée principales du parc Chanot	9	•			
	Point d'accès lavage des mains livraisons	9	•			
	Fourniture d'un distributeur de gel hydro alcoolique à la porte d'entrée principale de chaque bâtiment	9	•			
	Fourniture de distributeurs de gel hydro alcoolique supplémentaires (entrée des salles de conférence, des zones de restauration, des ascenseurs ...)	10			•	
Masques	Equiper le personnel de la SAFIM et de ses fournisseurs sous-traitants en masques non personnalisés	9	•			
	Distributeur automatique payant de gel hydro alcoolique et de lingettes désinfectantes (kit de dépannage)	9	•			Situé porte A et accessible 24/24
Autres mesures	Calage en position ouverte des portes d'entrée dans les blocs sanitaires et les salles situées à l'intérieur des bâtiments	9	•			
	Prestation « prise de température »	10			•	Optionnel. A date ne fait pas partie des recommandations des autorités de santé

7. SYNTHÈSE

MESURES SANITAIRES		PAGE	À LA CHARGE DE CHANOT (1)	À LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR (2)		COMMENTAIRE
				Exclusif Chanot	Fournisseur au choix de l'organisateur	
3. DISTANCIATION PHYSIQUE ET RÉGULATION DES FLUX						
Distanciation physique, adaptation des jauges	Adaptation des jauges à la réglementation applicable à la date de l'événement	13	•			
	Montage partiel des chaises et/ou tables	14	•			
	Ecrans plexiglas sur les banques accueil	14	•			
Régulation des flux	Conseil SAFIM utilisation file d'attente et barrière	13	•			
	Augmentation de la largeur des circulations piétons Réduction des voies dédiées à la circulation des véhicules	14	•			
	Marquage au sol	15		•		Optionnel
	Dispositif de comptage du public en temps réel	15			•	Optionnel
	Contrôle d'accès	15			•	
Réduction de la coactivité	Gestion de la co activité personnels SAFIM et des fournisseurs sous-traitants vs personnels et fournisseurs organisateurs	14	•			
Isolement	Salle dédiée à l'isolement des cas suspects, accessible 24h/24	14	•			

7. SYNTHÈSE

MESURES SANITAIRES		PAGE	À LA CHARGE DE CHANOT (1)	À LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR (2)		COMMENTAIRE
				Exclusif Chanot	Fournisseur au choix de l'organisateur	
4. ORGANISATIONNEL ET QUALITÉ						
Référent risque sanitaire	Désignation d'un référent risque sanitaire au sein des équipes	17	•		•	L'organisateur doit nommer son propre référent.
Certification ISO 20 121	Adaptation du référentiel qualité ISO 20 121	17	•			
Labellisation des mesures sanitaires	Protocole d'évaluation de la réalisation des prestations sanitaires SAFIM	17	•			
	Rédaction d'un guide de mesures visant à assurer la santé et la sécurité des publics	17	•			L'organisateur doit rédiger son propre protocole sanitaire
	Audits périodiques de la SAFIM réalisés par l'organisme de certification indépendant Bureau Veritas	18	•			
	Prestation « audit » réalisée par l'organisme de certification indépendant Bureau Veritas de façon à pouvoir certifier le respect des mesures prévues par le guide sanitaire	18			•	
Accompagnement SAFIM	SAFIM pourra apporter un conseil auprès des professionnels désignés par l'organisateur	18	•			
	Organisation d'une réunion organisateur / SAFIM de débriefing / retour d'expérience post événement	18	•			
5. SIGNALÉTIQUE ET COMMUNICATION						
Signalétique	Affichage : - des gestes barrières aux entrées du Parc Chanot et sur les écrans plein jour - des consignes relatives au lavage de mains dans les blocs sanitaires - de la limitation de la capacité des ascenseurs (incluant priorité PMR) - de la limitation de la capacité des salles - de la position des distributeurs de gel hydro alcoolique sur les totems signalétique extérieurs	21	•			
	Affichage des mesures spécifiques à l'événement	21			•	Optionnel
	Signalétique personnalisée avec les consignes adaptées aux choix de l'organisateur, possibilité de personnalisation avec logo d'un sponsor, etc.	21			•	
Communication	Diffusion de messages pré enregistrés de prévention via la sonorisation générale des bâtiments ou des salles de conférences	21	•			

7. SYNTHÈSE

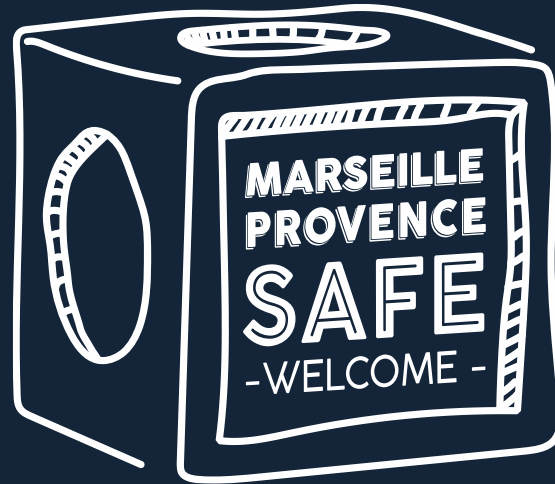
MESURES SANITAIRES		PAGE	À LA CHARGE DE CHANOT (1)	À LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR (2)		COMMENTAIRE
				Exclusif Chanot	Fournisseur au choix de l'organisateur	
6. FORMATION						
Formation	Formation « conduite à tenir Covid » des personnels SSIAP et des fournisseurs sous-traitants	23	•			
	Formation de l'ensemble du personnel SAFIM et des fournisseurs sous-traitants sur la COVID-19,	23	•			
	Plateforme d'apprentissage en ligne	23	•			

(1) – A la charge de Chanot = Inclus dans le prix de location

(2) – A la charge de l'organisateur : Non inclus dans le prix de location. Peut être obligatoire ou optionnel.

- *Exclusif Chanot* : Cette prestation doit être réalisée par Chanot.

- *Fournisseur au choix de l'organisateur* : L'organisateur pourra confier cette prestation à Chanot ou au prestataire de son choix.



MARSEILLE
CHANOT

PALAIS DES CONGRÈS & DES EXPOSITIONS

#MarseilleChanot

Tél. : +33 (0)4 91 76 90 60 - commercial@safim.com

www.marseille-chanot.com



14/10/2020